

Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



# EDITO

Le mot du  
Président



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, en ma qualité de Président de l'EPAMA - EPTB Meuse, de vous présenter notre rapport d'activité 2022.

Cette année aura été marquée par un changement de taille pour notre établissement : l'acquisition des locaux qui accueillent le siège de notre établissement. L'EPAMA a ainsi troqué une location de 250 m<sup>2</sup> et un loyer de 40 000€ par an, contre un achat de 350 m<sup>2</sup> et un remboursement de 25 000 € par an. Des travaux d'adaptation de ces nouveaux locaux, correspondant à nos besoins, ont été réalisés et d'autres sont à venir, mais chacun comprendra le réel bénéfice de cette opération.

L'année 2022 avait d'ailleurs commencé par notre candidature au portage du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations Meuse 3 (PAPI Meuse 3). Ce document de programmation financière est un contrat conclu entre l'Etat, l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la Région Grand-Est, l'EPAMA et les EPCI. Il permet d'inscrire les actions de prévention et de protection contre les inondations qui seront menées sur le bassin de la Meuse et acte l'engagement des différents partenaires de cofinancer celles-ci. Il s'agit d'un document essentiel pour nos collectivités locales et le 3ème PAPI que l'EPAMA se propose de concevoir et porter depuis sa création.

Comme vous pourrez le lire dans ce rapport, nous avons pu concevoir et déposer auprès du programme Interreg North West Europe (NWE), le projet Mosan Initiative for Climate Change Action (MICCA). Ce dispositif est constitué à la fois d'un réseau de partenaires européens mosans et d'un projet, porté par ce même réseau, dont l'objectif est la lutte contre les basses eaux de la Meuse. Si celui-ci n'a pas été retenu par Interreg, cette initiative demeure néanmoins bien vivante et l'EPAMA -accompagné par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse- va en soumettre une version retravaillée au programme Interreg de septembre 2024.

Enfin, il faut bien sûr évoquer ici les premiers travaux du projet HEBMA qui ont enfin vu le jour en 2022, dans les Vosges. La réalisation de l'ensemble des aménagements demandera encore du temps mais c'est une nouvelle étape fondamentale qui a été franchie dans cet ambitieux et attendu projet de protection contre les inondations et de restauration écologique de cours d'eau.

Pascale Gaillot, Dominique Humbert et Valérie Woitier, toutes trois Vice-Présidentes se joignent à moi pour remercier les membres du comité syndical de leur confiance.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Bernard Dekens,**  
Président de l'EPAMA EPTB Meuse  
Président d'Ardenne Rives de Meuse  
et Maire de Vireux-Wallerand



Qu'est-ce qu'un  
EPTB ?

Statutairement, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin sont des syndicats mixtes ouverts.

A l'échelle du bassin versant, ils ont d'abord pour mission de faciliter :

- la prévention des inondations,
- la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Ils ont en particulier la mission d'assurer la cohérence des actions des collectivités dans leur lutte contre les inondations.

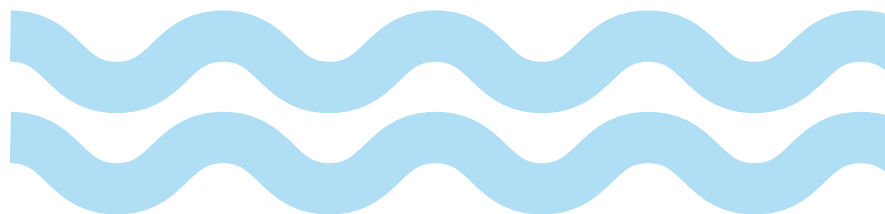
Les EPTB contribuent également à l'élaboration des SAGE. Ils assurent de plus la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des EPAGE. Par ailleurs, ils peuvent assurer, par transfert ou délégation, tout ou partie de la compétence GEMAPI. Enfin, ils peuvent définir un projet d'aménagement et d'intérêt commun.

# SOMMAIRE



<i>Edito</i>	
<i>Le mot du Président.....</i>	<i>2</i>
<i>Qu'est-ce qu'un EPTB ?.....</i>	<i>2</i>
<i>2022 au fil des finances.....</i>	<i>4</i>
<i>L'EPAMA a déménagé !.....</i>	<i>5</i>
<i>La gouvernance de l'EPAMA.....</i>	<i>6</i>
<i>Les agents de l'EPAMA.....</i>	<i>7</i>
<i>La compétence GEMAPI.....</i>	<i>8</i>
<i>Missions socles / missions en délégation.....</i>	<i>8</i>
<i>Carte des membres.....</i>	<i>9</i>
<b>BILAN 2022 - Missions socles</b>	
<i>Animation du bassin versant - PAPI 2 Meuse.....</i>	<i>11</i>
<i>Relations internationales.....</i>	<i>12</i>
<i>Réseau des chargés de mission.....</i>	<i>13</i>
<i>Les ouvrages de l'EPAMA.....</i>	<i>14</i>
<i>La prévention des inondations.....</i>	<i>15</i>
<i>Etude sédimentaire.....</i>	<i>16</i>
<b>BILAN 2022 - Délégation de compétences GEMAPI</b>	
<i>Aménagement des seuils de la Meuse Médiane.....</i>	<i>19</i>
<i>Le Projet HEBMA.....</i>	<i>20</i>
<i>Protection du Pays Sedanais.....</i>	<i>22</i>
<i>Projet d'entretien de la Meuse.....</i>	<i>23</i>
<i>Programme Globalisé Meuse Aval.....</i>	<i>24</i>
<i>Projet AGECE.....</i>	<i>25</i>
<i>Projet de restauration de la Semoy.....</i>	<i>26</i>
<i>La gestion différenciée de la Vence.....</i>	<i>27</i>
<i>Carte des projets accompagnés.....</i>	<i>28</i>
<i>Les sites web de l'EPAMA.....</i>	<i>29</i>
<i>Vocabulaire associé à un cours d'eau.....</i>	<i>30</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>31</i>

# 2022 AU FIL DES FINANCES



L'année écoulée a permis le commencement d'importants projets confiés à l'EPAMA via les délégations de compétences : lancement de l'étude du Programme Globalisé Meuse Aval, début des travaux du projet d'Aménagements hydrauliques et environnementaux de la Meuse amont (HEBMA).

## Fonctionnement

Les dépenses à caractère général ont été maîtrisées à 206 183 €.

Dans un souci de recherches d'économies, l'EPAMA a choisi de limiter les dépenses liées aux charges locatives en acquérant les locaux situés rue de l'Arquebuse.

Pour pouvoir déposer le projet « Mosan Initiative for Climate Change Action » auprès des instances européennes, l'EPAMA a rémunéré un prestataire pour monter le dossier.

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges de 14 agents. Ils se sont élevés à 678 431 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 085 047 € dont 824 279 € de subventions et de cotisations.

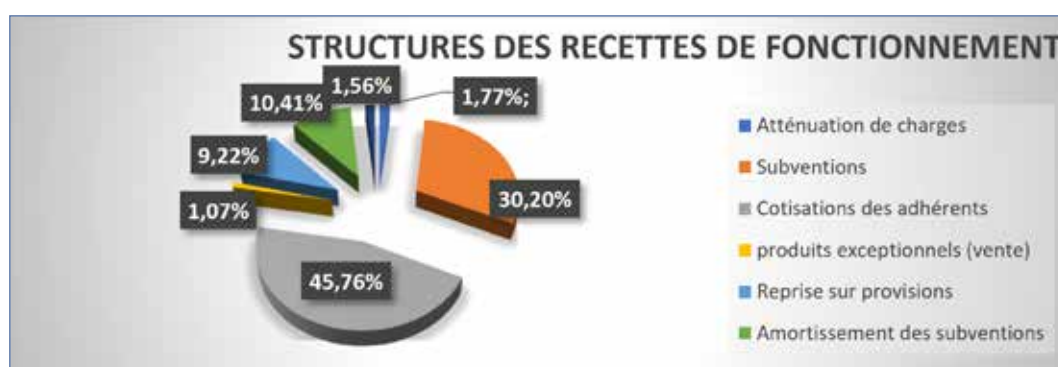
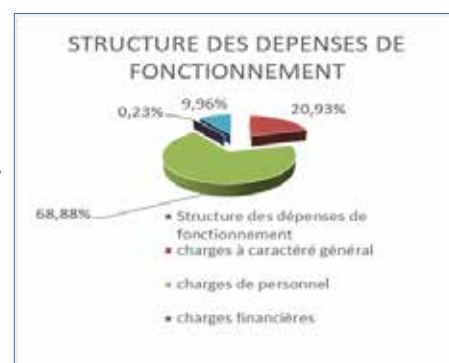
## Investissement

Certains investissements sont réalisés au nom de l'EPAMA :

- Développement du logiciel Osiris : 67 968 €.
- Le projet « refonte des sites internet et création d'un Géoportail » : 12 000 €.
- Logiciel et matériel informatique : 18 603 €.
- L'étude du fonctionnement sédimentaire du fleuve Meuse : 103 396 €.
- Matériel divers (mobilier, extincteurs, drone) : 4 080 €.
- Matériel et travaux ZRDC : 41 142 €.
- Acquisition et travaux au nouveau siège de l'EPAMA : 364 434 €.

Certains projets sont menés pour le compte des Communautés de Communes :

- Projet « Aménagement des seuils de la Meuse Médiane » pour le compte de la communauté de communes du Sammiellois : 105 142 €.
- Projet « entretien et Restauration de la Semoy » pour le compte de la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne : 9 476 €.
- Projet « Aménagement de gestion des écoulements de Contrexéville » dit AGECE, pour le compte de la cdc Terre d'Eau : 13 212 €.
- Programme Globalisé de la Meuse Aval, pour le compte des communautés de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, Crêtes Préardennaises, Ardenne Rives de Meuse, et Ardenne Métropole : 166 083 €.
- Projet « Protection contre les inondations et restauration des cours d'eau du Pays Sedanais » pour le compte d'Ardenne Métropole : 127 958 €.
- Projet « Hydraulique et environnement du bassin de la Meuse amont », dit HEBMA, pour le compte des communautés de communes Ouest Vosgien, et Terre d'Eau : 3 106 246 €.
- Restauration de la Meuse et des ses Affluents pour le compte des communautés de communes du Sammiellois, Val de Meuse Voie Sacrée, et Aire à l'Argonne : 32 910 €.
- Restauration du Billonneau pour le compte de Val de Meuse Voie Sacrée : 4 800 €.
- Gestion différenciée de la Vence pour le compte des Crêtes Préardennaises : 6 780 €.



# L'EPAMA A DÉMÉNAGÉ !



Du 19 au 23 décembre, et après une phase rapide de travaux d'aménagements, le siège de l'EPAMA a déménagé dans ses nouveaux locaux acquis en novembre 2022.

Ces locaux se trouvent désormais au 9 rue de l'arquebuse, à Charleville-Mézières dans les Ardennes.



# LA GOUVERNANCE DE L'EPAMA EN 2022

1 Conseil Régional, 4 Conseils Départementaux,  
15 communautés de communes, 1 syndicat



**Bernard DEKENS**  
Ardenne Rives de Meuse  
Président



**Pascale GAILLOT**  
Région Grand-Est  
1ère Vice-Présidente



**Dominique HUMBERT**  
CD 88  
2ème Vice-Présidente



**Valérie WOITIER**  
CD 55  
3ème Vice-Présidente



**Eric GILLARDIN**  
SIAC  
Secrétaire

## Le Comité syndical, 53 délégués

Région Grand-Est : 6 délégués,  
Conseil Département de Haute-Marne : 2 délégués,  
Conseil Département des Vosges : 2 délégués,  
Conseil Département de la Meuse : 3 délégués,  
Conseil Département des Ardennes : 3 délégués,  
Ardenne Métropole : 5 délégués,  
Codecom Ardenne Rives de Meuse : 3 délégués,  
Codecom Vallées et Plateau d'Ardenne : 3 délégués,  
Codecom Portes du Luxembourg : 2 délégués,  
Codecom des Crêtes Préardennaises : 2 délégués.

Agglomération de Longwy : 4 délégués,  
Syndicat Intercom. d'Amgt de la Chiers : 1 délégué,  
Codecom Pays Colombey Sud Toulinois : 2 délégués,  
Codecom Aire à l'Argonne : 1 délégué,  
Codecom Argonne Meuse : 1 délégué,  
Codecom Val de Meuse Voie Sacrée : 2 délégués,  
Codecom du Sammiellois : 2 délégués,  
Codecom Ouest Vosgien : 3 délégués,  
Codecom Terre d'Eau : 2 délégués,  
Codecom Vosges Côté Sud-Ouest : 2 délégués,  
Codecom de Stenay et du Val Dunois : 2 délégués.

## Le Bureau syndical présidé par Bernard DEKENS



**Frank MENONVILLE**  
Région Grand-Est



**Michel NORMAND**  
CD 08



**Fabienne SCHOLLHAMMER**  
CD 52



**Inès de MONTGON**  
Ardenne Métropole



**Kévin GENGOUX**  
Vallées et Plateau  
d'Ardenne



**Jean-Yves JONET**  
Portes du Luxembourg



**Jean-François VALLOIRE**  
Sammiellois



**Michel LALLEMAND**  
Ouest Vosgien



**Claude VALDNAIRE**  
Terre d'Eau



**Sylvaine GERARD**  
Vosges Côté Sud Ouest



**Pascal MAUROY**  
Crêtes Préardennaises



**Hélène OLIVIER**  
Argonne Meuse



**Hervé CORVISIER**  
Val de Meuse  
Voie Sacrée



**Edith COLIN**  
Agglomération de Longwy



**Christian WEISS**  
Aire à l'Argonne

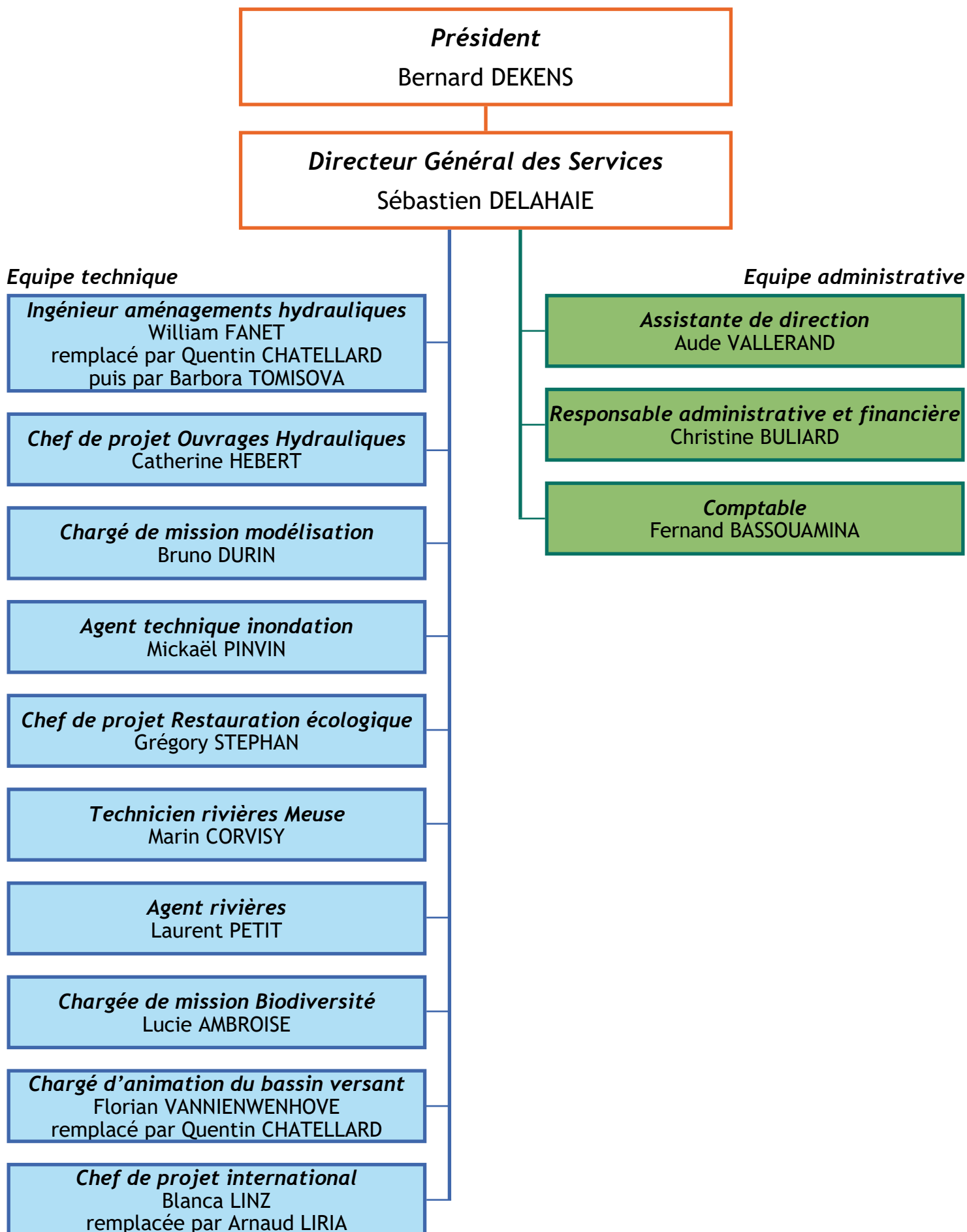


**Jean-Pierre CALLAIS**  
Pays de Colombey  
et du Sud Toulinois

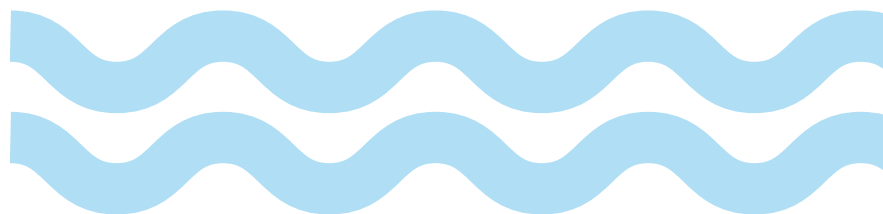


**Jean-Pierre CORVISIER**  
Pays de Stenay  
et du Val Dunois

# LES AGENTS DE L'EPAMA EN 2022



# LA COMPÉTENCE GEMAPI



Le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) a été confiée aux intercommunalités. Cette compétence est constituée de 4 alinéas tirés de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique : cette mission comprend tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau, comme notamment : la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues...) ; la création ou la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ; la création ou la restauration de zones de mobilité d'un cours d'eau.

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau : la collectivité n'a vocation à intervenir qu'en cas de défaillance du propriétaire ou des opérations d'intérêt général ou d'urgence. Concrètement, l'entretien consiste en l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et en l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

5° La défense contre les inondations et contre la mer : cette mission comprend la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En vertu de l'article L.213-12, V, du code de l'environnement, cette compétence peut être transférée ou déléguée, partiellement ou totalement à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

## MISSIONS SOCLES MISSIONS EN DÉLÉGATION

Les statuts de l'EPAMA - EPTB Meuse en vigueur depuis 2018 prévoient que désormais l'établissement puisse :

- Assurer pour le compte de ses adhérents des missions socles (sauf les départements qui n'adhèrent que pour la mission « Portage de la SLRI et du PAPI »).
- Exercer en délégation de compétence, pour le compte des EPCI-FP qui en font la demande, tout ou partie de la compétence GEMAPI.

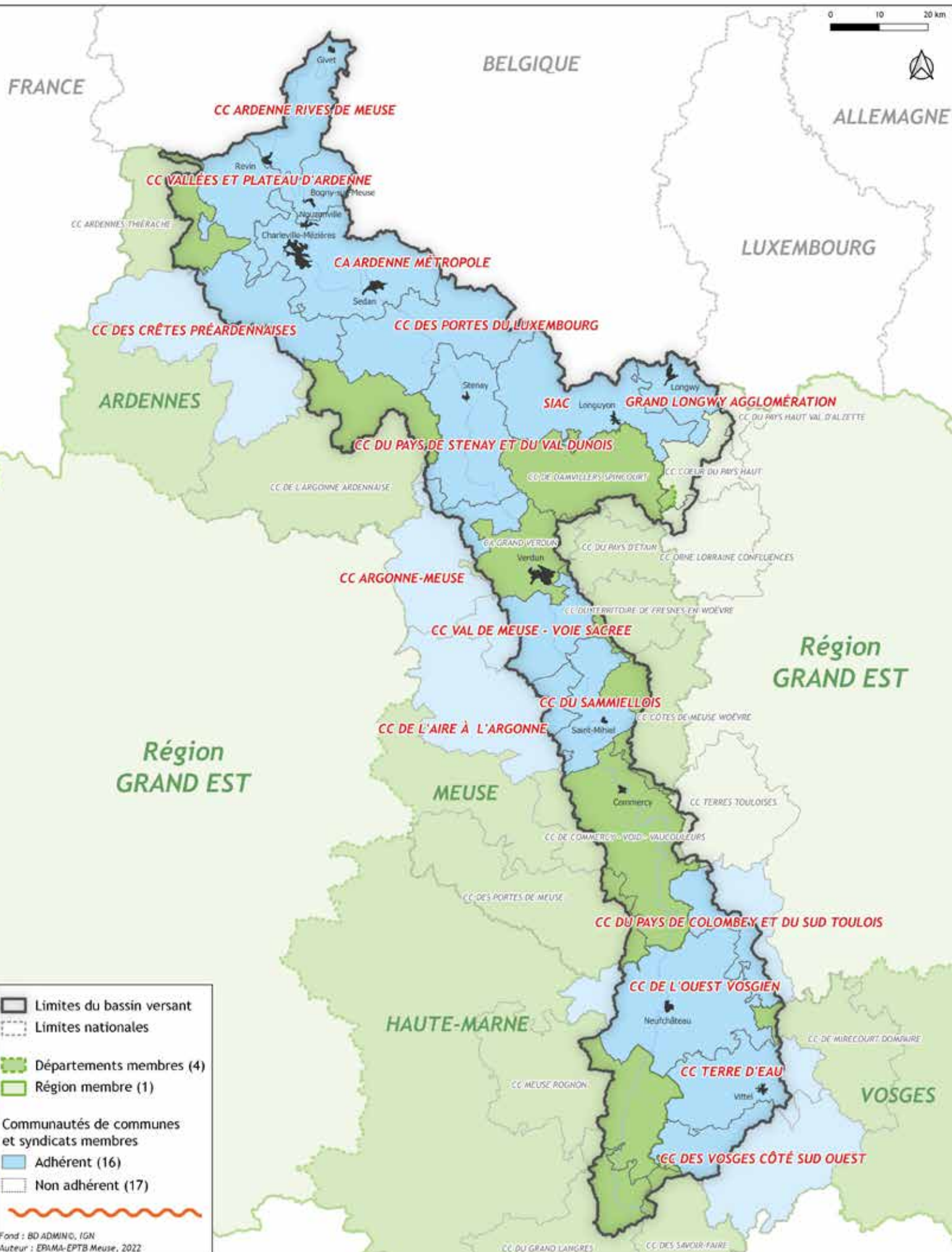
Missions Socles	<p>Accessibles et financées par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pôle ressource ingénierie : information, conseils (techniques, financiers et juridiques) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes opérations touchant aux cours d'eau</li><li>• Animation du Bassin Versant : portage d'outils financiers comme le PAPI et CPIER</li><li>• Modélisation hydraulique</li><li>• Réseau des chargés de mission « rivières »</li><li>• Stratégie Biodiversité : plan d'actions, carto, appui, échanges de données, acquisition de zone humides</li><li>• Prévention inondation : gestion de crise OSIRIS, repères de crue, exercice inondation</li><li>• Projets Européens</li></ul>
Délégation de compétence GEMAPI	<p>Pour les EPCI-FP :</p> <p>Délégation possible et au choix des items GEMAPI (art. L211-7 du code de l'environnement) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de l'item 1 « Aménagement d'un bassin versant ou d'un sous-bassin versant »</li><li>• de l'item 5 « Protection contre les inondations »</li><li>• de l'item 8 « Restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides »</li><li>• de l'item 2 « Entretien courant des cours d'eau et des berges »</li></ul> <p>• Fonctionnement : ingénierie mutualisée entre tous les EPCI-FP délégués</p> <p>• Investissement : chaque EPCI décide et finance ses investissements</p>





# Les collectivités membres de l'EPAMA-EPTB Meuse

Situation au 31 décembre 2022



Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# BILAN 2022

## MISSIONS SOCLES



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Passage d'un bateau à la ZRDC de Mouzon



# ANIMATION DU BASSIN VERSANT - PAPI 2 MEUSE

Le PAPI en chiffres

**8** années de mise en œuvre

**43** actions réparties sur 7 axes

**49 M€** coût prévisionnel (2019)

**12** collectivités ou services État impliqués

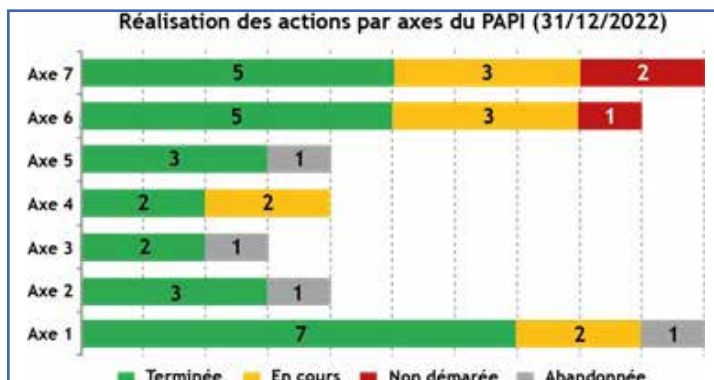
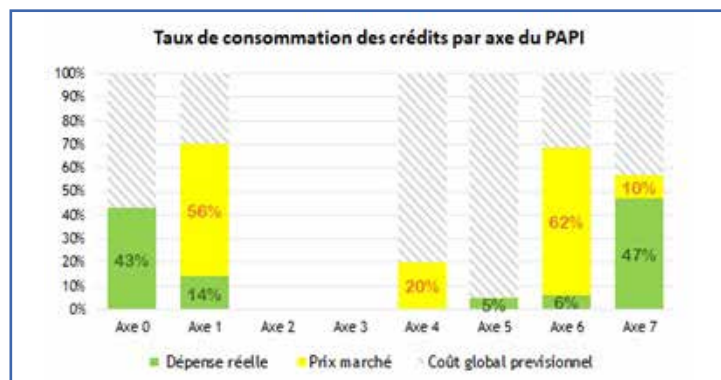
L'EPAMA-EPTB Meuse assure depuis 2015 l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Meuse et de ses affluents. Son objectif est précis : réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations en agissant sur plusieurs leviers (culture du risque, aménagements hydrauliques, préparation à la gestion de crise, etc.).

Pour mémoire, ce programme d'actions bénéficie à de nombreuses collectivités et d'un haut niveau de subvention publique (près de 85%). Fidèle à sa mission d'animation, nous avons continué d'assurer un suivi des projets portés par les différents maîtres d'ouvrage. Le PAPI Meuse 2 est arrivé à échéance au 31/12/2022.

## De nombreuses actions en cours

Les actions menées par l'EPAMA ou en délégation de compétence GEMAPI se sont poursuivies. L'étude préalable du PGMA (Programme Globalisé Meuse Aval) a démarré en janvier 2022. Les travaux du projet HEBMA ont débuté en avril 2022 et viennent concrétiser plus de 10 années d'études. L'EPAMA-EPTB Meuse est intervenu au collège de Revin dans le cadre des animations pédagogiques en milieu scolaire et les exercices de gestion de crise se sont poursuivis.

Un bilan précis et chiffré des actions menées a été établi en fin d'année. Ainsi, 61% des actions prévues ont été achevées, 23% sont encore en cours et 16% n'ont pas encore démarré ou ont été abandonnées. L'état d'avancement des actions en cours est très variable, mais comprend encore plusieurs études ou opérations structurantes des axes 6 et 7 (travaux). Un peu plus de 30,2 M€ ont été consommés ou engagés depuis 2015, soit près de 62% du montant prévisionnel.



## En route vers un PAPI Meuse 3 !

Constatant la nécessité de poursuivre une action territoriale cohérente en matière de protection contre les inondations, le comité syndical s'est prononcé début 2022 en faveur du portage par l'EPAMA d'un troisième PAPI pour les années à venir (1er PAPI de 2003-2006, puis 2nd PAPI de 2015 à 2022). Cette initiative a une fois encore été saluée par l'État qui, nous l'en remercions, poursuivra son accompagnement technique et financier sur ce nouveau projet. La construction de ce nouveau programme d'actions a débuté en 2022 et l'ambition est d'obtenir une labellisation pour fin 2024.

# RELATIONS INTERNATIONALES



L'année 2022 a été retentissante au niveau international pour l'EPAMA puisqu'elle a permis le dépôt du projet de coopération internationale MICCA, auprès du programme Interreg Europe du Nord-Ouest. Elle a aussi permis l'animation d'ateliers ou de visioconférences pour sensibiliser et fédérer les acteurs du bassin versant contre les menaces climatiques, et enfin elle a pris part aux initiatives citoyennes en faveur du développement durable.

**MICCA-**

*INITIATIVE MOSANE D'ACTION CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE*

**Interreg**   
North-West Europe

## Initiative Mosane d'Action contre le Changement Climatique

Le projet MICCA était l'enjeu principal des relations internationales pour 2022. Il est le fruit d'un travail continu et délicat pour lutter contre la période des basses eaux de la Meuse et de ses affluents en déployant des solutions fondées sur la nature. Les différents partenaires internationaux du bassin versant Mosan, avec l'aide du consortium ACTeon, Releaf et Ramboll ont donc initié une démarche préventive des risques environnementaux.

Ce projet ambitieux (9,4 M €) a enrichi la coopération interrégionale en réalisant des actions axées sur l'innovation, le partage des connaissances, la valeur économique de l'usage de l'eau et par la sensibilisation auprès d'un large public en animant des ateliers pédagogiques. La mise en place de ces actions de récupération de la ressource, au niveau des écluses, des zones humides ou en milieux urbains auraient conduit à faire des économies d'eau incontestables.

Au-delà du partenariat, l'EPAMA en tant que leader du projet, a cherché à encourager la compréhension de la sécurité des eaux de la Meuse pour gérer le fleuve et ses rivières de manière durable, dont le but est de prévenir les risques liés au manque d'eau et l'emballement des conflits qui pourraient prendre forme.

A la fin mars 2023, nous avons appris que le secrétariat conjoint du comité Interreg a refusé à MICCA l'octroi de subventions européennes (> 5,6 M €). Il convient désormais à l'ensemble des partenaires de prendre le temps de la réflexion pour savoir comment aborder le prochain appel à projet.

## Le Groupe de Réflexion sur le Changement Climatique

Dans la continuité des années précédentes et en parallèle de la gestion du projet MICCA, l'EPAMA et le bureau de conseil ACTeon environnement ont assuré les rencontres mensuelles du groupe de réflexion sur l'adaptation au changement climatique (GRCC). Rappelons que cette assemblée collabore de manière à promouvoir de nouveaux projets pour préserver notre environnement face au changement climatique. C'est d'ailleurs à partir de cette réflexion qu'est né le projet MICCA.

Les actions portées par les relations internationales de l'EPAMA au cours de l'année passée insistent donc sur la capacité de l'établissement à structurer un réseau solidaire pour surmonter les catastrophes naturelles, comme les crues exceptionnelles de 2021.



## Le réseau des maires en partenariat avec Drinkable rivers

Enfin, l'EPAMA était présent à Cuijk aux Pays-Bas, au mois de juin 2022 pour la Conférence des maires pour une Meuse buvable et lors de la projection du film « La Meuse à boire ». Cette initiative de Li An Phoa, militante écologiste néerlandaise, mobilise les élus pour améliorer la qualité des cours d'eau. Pour retrouver les détails de cette démarche éco-responsable, merci de consulter le site : <https://drinkablerivers.org/mayors-for-drinkable-rivers/>

# RÉSEAU DES CHARGÉS DE MISSION

En 2022, les chargés de mission du bassin de la Meuse étaient invités par l'EPAMA à découvrir les premiers résultats de l'étude réalisée sur le fonctionnement hydromorphologique et sédimentaire de la Meuse et de ses affluents principaux.

Deux journées étaient proposées de manière à faciliter la participation des agents sur le bassin :  
- le mercredi 6 juillet à Stenay (pour la partie nord du bassin) ;  
- le vendredi 8 juillet à Neufchâteau (pour la partie sud du bassin).

A chaque fois, la matinée était consacrée à une présentation en salle des résultats théoriques obtenus sur le comportement de la Meuse et de ses affluents puis l'après-midi, une application concrète avec exercice pour les participants était proposée sur un cours d'eau du bassin par le bureau d'étude Fluvialis/IPC.



Sur la Meuse à Wiseppe (55)



Sur la Meuse à Bazoilles-sur-Meuse (88)

L'objectif pour les chargés de mission était entre autres de pouvoir appréhender sur le terrain à quel type morfo-sédimentaire appartenait les cours d'eau rencontrés et en tirer leur principales caractéristiques ou problématiques.

Quelques exemples de diagnostics réalisés par les participants aux journées sont présentés ci-après.



Présentations en salle le matin



**Cours d'eau :** la Meuse à Wiseppe.

**Type morfo-sédimentaire :** mobilité significative avec traces fréquentes de dépôt/érosion (type T5).

**Caractéristiques/Problématiques :** rivière de grand gabarit, mobilité, gestion de la ripisylve.



**Cours d'eau :** le Loison à Landzécourt.

**Type morfo-sédimentaire :** mobilité moyenne avec traces régulières de dépôt/érosion (type T4).

**Caractéristiques/Problématiques :** lit recalibré, pauvreté de la ripisylve, faiblesse de la dynamique, sinuosités peu mobiles, pente très faible.

# LA ZRDC DE MOUZON ET LES DIGUES DE LÉTANNE

## Vie quotidienne des ouvrages

En 2022, un rapport d'auscultation a été réalisé dans le cadre du suivi de la Zone de Ralentissement Dynamique des Crues de Mouzon et du système d'endiguement de Létanne. Ce rapport décrit les anomalies dans le comportement des ouvrages ainsi que leurs évolutions dans le temps. Il doit être fait tous les 5 ans par un organisme agréé. La réalisation de ce document a été confiée à la société SAFEGE qui conclut au suivi correct des ouvrages, en relevant toutefois un point d'amélioration possible en augmentant le nombre de repères topographiques présents.

Parallèlement, les correctifs proposés lors des dernières visites techniques approfondies de 2020 se poursuivent. La plus grosse opération concernait le renvoi à l'atelier des trois pompes de la station de Létanne pour une révision de routine. Ce chantier s'est terminé le 20 septembre sans difficulté. Sur la ZRDC de Mouzon, le colmatage des terriers a été effectué, mais la surveillance continue pour limiter leur apparition. Sur les deux sites, la révision des dispositifs électro-mécaniques a été faite.

Pour finir, l'année 2022 a été calme du point de vue des inondations. Les ouvrages ne sont pas entrés en fonction.



## Poursuite de l'étude de dangers (EDD)

Depuis l'automne 2020, la société ISL-Ingénierie est missionnée pour effectuer la régularisation administrative des ouvrages propriétés de l'EPAMA. Cette obligation légale introduite par le nouveau « décret digues » de 2015 conduit à la réalisation d'une étude de dangers (EDD) pour aboutir à un reclassement des ouvrages, selon les nouvelles catégories.

La mission se découpe en trois phases : recueil et analyse des données existantes, acquisitions de données manquantes, réalisation de l'EDD et du dossier d'autorisation. Deux missions complémentaires ont été identifiées à Létanne : la réalisation de levés topographiques sur le ruisseau et de sondages géotechniques sur la digue accolée à la voie SNCF.

L'ajout de ces missions complémentaires a engendré un décalage du calendrier initial. L'EPAMA a donc sollicité, auprès du Préfet des Ardennes, une prolongation des délais qui nous a été accordée. La nouvelle date de dépôt du dossier est donc fixée au 30 juin 2023.



# LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

## Logiciel OSIRIS-Inondation

Le logiciel d'aide à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et à la prise de décision est en train de bénéficier d'une mise à jour majeure. Cette évolution s'articule autour de trois points.

Dans un premier temps, le logiciel va disposer des dernières évolutions du modèle hydraulique de l'EPAMA afin d'améliorer sa précision et de pouvoir être déployé sur un plus vaste territoire.

Ensuite, il s'agit de transformer le logiciel afin de lui permettre de bénéficier des technologies récentes de cartographie, pour un meilleur rendu visuel et une meilleure exploitation des données.

Enfin, le logiciel va profiter d'un rafraîchissement de son design et de son ergonomie dans le but de le rendre moins lourd et plus intuitif à l'utilisation.

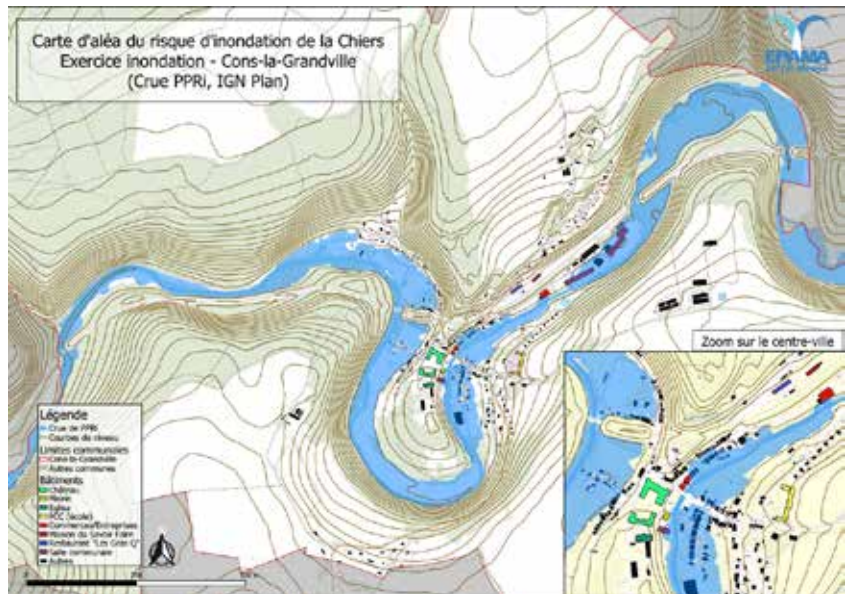
Ces missions ont été confiées à la société DeltaCAD pour une livraison prévue fin 2023.

## Les exercices de gestion de crise

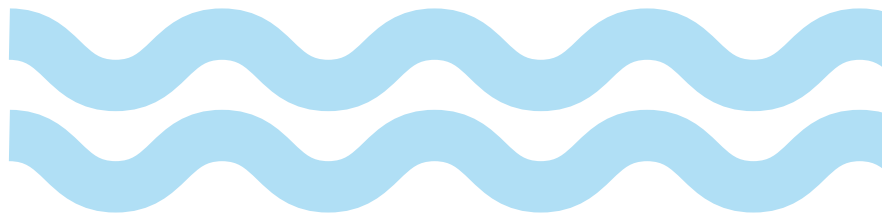
C'est en 2007 que l'EPAMA a proposé, pour la première fois, l'organisation d'exercices inondation annuels. D'abord pensés comme une méthode d'évaluation des PCS réalisés avec OSIRIS, ces exercices se sont ensuite élargis à tous les acteurs : communes, communautés de communes, services de l'Etat, et entreprises privées.

Avec le temps, les besoins ont évolué et les méthodes mises en place ont commencé à montrer leurs limites. La période COVID a été l'occasion de marquer une pause dans ces événements annuels afin de créer quelque chose de nouveau. Ainsi, en 2022, une nouvelle formule d'exercice inondation a été présentée et c'est la commune de Cons-la-Grandville, en Meurthe-et-Moselle et riveraine de la Chiers, qui en a été le pilote.

Ce nouvel exercice prend la forme d'un jeu de rôle de deux heures, durant lesquels une crue fictive (historique ou modélisée) est déroulée. Durant cette crue, un scénario personnalisé pour la commune prévoit jusqu'à 25 aléas que chaque acteur autour de la table devra gérer comme il le ferait en situation réelle, le tout en s'appuyant sur des supports cartographiques préparés par l'EPAMA pour l'occasion. Un retour d'expérience à chaud est fait immédiatement à la fin de l'exercice.



# ETUDE SÉDIMENTAIRE



L'étude visant à définir le fonctionnement hydromorphologique et sédimentaire de la Meuse et de ses principaux affluents est entrée en 2022 dans sa dernière phase. L'analyse du fonctionnement actuel des cours d'eau du bassin ayant été finalisée, il s'agissait ensuite de rentrer dans une phase de proposition de priorités d'actions basées sur des scénarios de gestion intégrant les prévisions liées au dérèglement climatique.

## Création de fiches-actions par grands objectifs de restauration

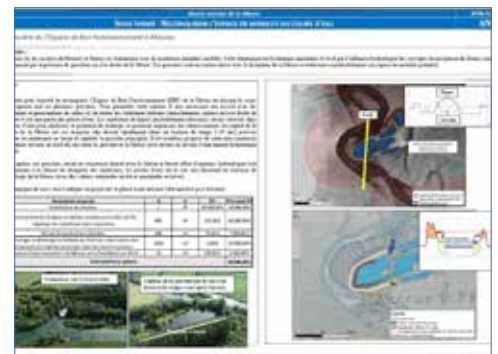
A partir des différentes catégories de mobilités sédimentaires définies lors des premières phases, il s'agissait de créer des fiches actions adaptées par grands types d'objectifs suivants :

- Restaurer le transit sédimentaire ;
- Restaurer et gérer la dynamique fluviale ;
- Réhabiliter les lits mineurs artificialisés ;
- Gérer le cordon rivulaire ;
- Réhabiliter le rôle des annexes hydrauliques.

Pour chacun de ces grands objectifs, des préconisations techniques pour la restauration, une hiérarchisation des priorités en lien avec le dérèglement climatique et enfin des indications de coûts ont été définis en fonction de la mobilité morpho-sédimentaire du cours d'eau concerné.



Exemples  
de fiches actions



L'EPAMA dispose aujourd'hui d'un tableau pour la Meuse et ses principaux affluents, qui regroupe l'ensemble des préconisations de restauration selon le type de mobilité morpho-sédimentaire et l'objectif recherché.

## Définition de scénarios de gestion intégrant les conséquences du dérèglement climatique

Dans le contexte global de changement climatique, de fortes évolutions sont à envisager afin d'anticiper les mesures de gestion, de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin. Les cours d'eau, indirectement tributaires du climat pour leur fonctionnement, seront également impactés. D'ores et déjà les prévisions permettent de prédire une élévation des températures moyennes, et globalement de plus fortes variations interannuelles de précipitations et de température. Une évolution parfois importante de l'hydrologie des cours d'eau est envisagée.



Sur cette base de connaissance sur le fonctionnement des cours d'eau du bassin versant de la Meuse ainsi que sur les changements globaux, deux scénarios de gestion ont été proposés afin d'améliorer la résilience des écosystèmes, la gestion des sédiments et de la dynamique sur le bassin versant : un scénario A avec des options techniques ambitieuses et un scénario B sans ces options.

L'exemple ci-contre illustre les éléments pour les sous-bassins Meuse médiane et Chiers, et pour le scénario A.








**Type d'action (points)**

-  Dynamique fluviale (DF)
-  Transit sédimentaire (TS)

**Priorité retenue**

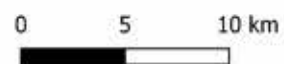
-  Forte
-  Moyenne
-  Faible

**Gestion du cordon rivulaire  
GCR - priorité**

-  Forte
-  Moyenne
-  Faible

**Gestion des annexes hydrauliques  
AH**

-  Forte
-  Moyenne
-  Faible



Établissement Public Territorial  
du Bassin de la Meuse



# BILAN 2022

## MISSIONS EN DÉLÉGATION



La Meuse à Troyon (55) - Crédit : Anne-Cécile Monnier

# AMÉNAGEMENT DES SEUILS DE LA MEUSE MÉDIANE



Le projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane pour le territoire de la communauté de communes du Sammiellois comprenait deux sites de travaux distincts : l'un situé à Bannoncourt, l'autre situé à Saint-Mihiel. Ces deux sites, qui ont fait l'objet d'aménagements en 2020 et 2021, sont concernés par des suivis post-travaux obligatoires décrits dans l'arrêté préfectoral qui a autorisé la réalisation des travaux.

Effectivement, de manière à appréhender l'absence d'impacts et l'efficacité des travaux qui ont été mis en œuvre et leurs effets sur le temps long, il convient de réaliser des suivis à différents pas de temps. Plus précisément, les suivis demandés sont les suivants (avec indication entre parenthèses du nombre de suivis imposés par l'arrêté, N correspondant à l'année de travaux) :

**Suivis faune/flore (N+1, N+3, N+5, N+10) : N+1 réalisé en mai et juin 2022**

Mesures de différents paramètres rendant compte de la bonne santé des taxons suivants : poissons, oiseaux, chiroptères (chauve-souris), amphibiens, ainsi que des habitats floristiques sur les deux sites de travaux.

Les investigations ont donc été réalisées en mai et juin 2022. Pour les poissons, un inventaire supplémentaire concernant les frayères à brochets était prévu en février 2023.



Vérification de l'absence d'impact des travaux : gites à chauve-souris (murins de Bechstein) sous le pont de la RD109 à Bannoncourt



**Suivis hydromorphologiques (N+1, N+3, N+5, N+10) : N+1 réalisé en mai et juin 2022**

Mesures des paramètres suivants : pente du cours d'eau, géométrie du lit, description des faciès d'écoulement et de la granulométrie.

La restitution et l'interprétation de l'ensemble de ces investigations seront proposées en mars 2023.

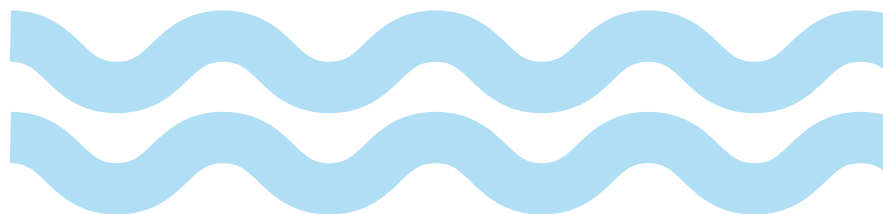


Mesures hydromorphologiques



Vue drone du site de Chatipré

# LE PROJET HEBMA



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE L'OUEST VOSGIEN



Le projet HEBMA a été autorisé par arrêté inter préfectoral Vosges Haute-Marne le 27 octobre 2020. L'arrêté préfectoral déclarant le projet d'utilité publique est paru le 7 janvier 2021. L'arrêté préfectoral instituant les servitudes de surinondation a lui été pris le 11 janvier 2021. Enfin, un arrêté de cessibilité des parcelles impactées par les travaux hydrauliques a été délivré le 10 septembre 2021. Ce dernier permet de recourir à l'expropriation si malheureusement les accords ne sont pas trouvés sur ces parcelles.

Le maître d'œuvre de ce projet est l'entreprise WSP.



Les contrats de travaux ont été attribués le 10 juin 2021 aux entreprises suivantes :

	Secteur	Contenu	Candidat retenu	Montant
Lot n°1	Meuse Mouzon	ZDSS Levécourt et Hâcourt et leurs 3 mesures compensatoires (Zone humide et lit d'étiage à Levécourt ; aménagement du seuil de l'Aiguiserie à Breuvannes en Bassigny) Vrécourt (seuil et protection localisée) Neufchâteau (seuils et protection localisée)	Groupement Vinci SOGEA Est BTP Est Ouvrages	7 498 596,09 € HT
Lot n°2	Mouzon et Anger	ZDSS de Soulaucourt-sur-Mouzon Protections localisées de Rebeville et Pompierre Aménagement de seuils à Pompierre Lits d'étiage (Aingeville Jainvillotte bois de l'Hermitte) Réduction de section (Gendreville - Médonville - Malaincourt)	Groupement Pedduzzi URANO ID VERDE	2 448 141,94 € HT
Lot n°3	Vair amont	Protection localisée de Harchéchamp Aménagement de seuils (la gravière) Réduction de section (Removille Vouxeys sur le Vair) Lit d'étiage (Autigny amont et aval, Vouxeys - Ban mêlé)	Groupement Calin Weiler	1 814 189,83 € HT
Lot n°4	Vair Aval et Saônelle	Protection localisée de Moncel sur Vair Aménagement de seuils (Pisciculture de Sionne ; Maxey sur Meuse ; moulin Bontemps) Annexe hydraulique (Soulosse et noue de Pagny)	Groupement Weiler Calin les Chantiers du Barrois	2 854 429,25 € HT

Un important suivi environnemental est également prévu sur ce projet. Ces suivis visent à évaluer l'impact environnemental des travaux sur le fonctionnement hydromorphologique des rivières et sur la qualité de l'eau, que ce soit au niveau local (tronçon de cours d'eau) ou au niveau global (bassin versant).

Demandés par l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux, ces suivis consistent en la réalisation d'un état initial avant travaux puis de relevés effectués consécutivement à la fin des travaux.

Pour réaliser ce suivi scientifique minimum (SSM), l'EPAMA a retenu le groupement Ebersveiller Dubost / Fluvialis pour un montant de 230 007,75 € HT.

En 2022, sous l'égide de Monsieur le Préfet de Haute-Marne, un accord a été conclu en mars avec deux exploitants agricoles particulièrement impactés par les barrages de Soulaucourt sur Mouzon et Levécourt. Des échanges de terrains, une indemnisation adaptée et la conclusion d'un bail emphytéotique, permettant d'aménager une zone humide compensatoire, ont mis fin à des années de contentieux.

Les Tribunaux Administratifs de Haute-Marne et des Vosges ont prononcé en 2022, et à la demande de l'EPAMA, plusieurs expropriations. En parallèle, l'EPAMA a poursuivi les acquisitions foncières auprès des propriétaires avec lesquels des accords ont pu être trouvés.



L'année 2022 aura surtout vu démarrer les travaux du projet HEBMA.

Pour le volet « restauration écologique des cours d'eau », des travaux de diversification de la Saône à Pargny-sous-Mureau ont été réalisés :



Pour le volet « protection contre les inondations », la protection localisée de Moncel sur Vair a également été réalisée. Il restera un des deux ponts à changer en 2023.



Des fouilles archéologiques ont été faites à Harchéchamp. Puis les travaux de terrassement, constitutifs de la protection localisée d'Harchéchamp ont également été en grande partie réalisés. Sur ce site, il restera encore à araser le seuil qui est situé devant les établissements Calin et à procéder au décaissement de la partie qui justement avait fait l'objet des fouilles archéologiques.



Enfin, la protection localisée de Neufchâteau en bordure du Mouzon a été réalisée.

En septembre 2022, monsieur le Préfet des Vosges est venu, avec la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs 88, visiter les travaux réalisés à Moncel-sur-Vair.

Une inspection de contrôle a été organisée et menée par le Service Régional de Police de l'Office Français de la Biodiversité en novembre 2022.

L'ensemble des vidéos du projet HEBMA sont désormais réalisées et accessibles sur notre site internet.

# PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET RESTAURATION DES COURS D'EAU DU PAYS SEDANAIS

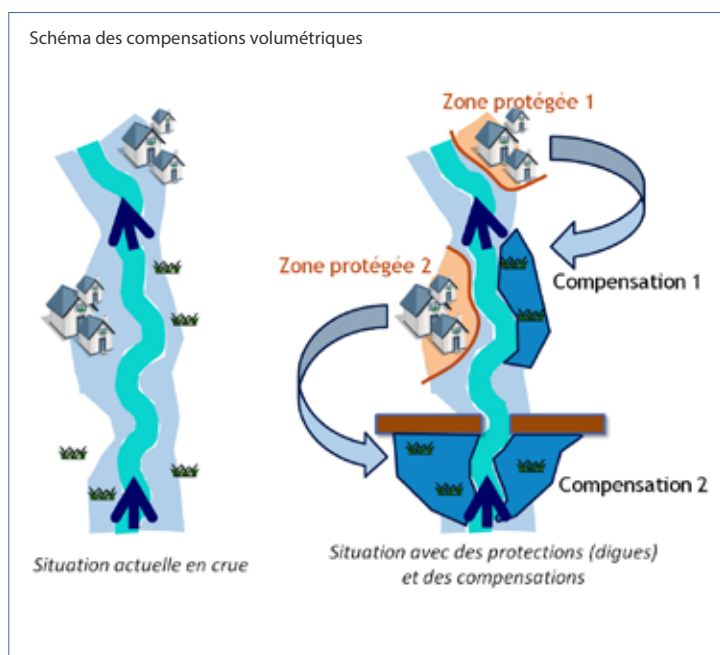
Toutes les informations sont disponibles sur le blog du projet : <http://rivieres-pays-sedanais.over-blog.com>

Ce projet vise à protéger le Pays Sedanais contre les inondations de la Meuse et de ses affluents, et à restaurer la qualité écologique de ces cours d'eau. Il a été confié par Ardenne Métropole à l'EPAMA qui en assure donc la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre est le bureau d'étude Egis Eau.

Depuis le lancement de l'opération, un blog a été créé pour fournir une information actualisée et exhaustive au public : [rivieres-pays-sedanais.over-blog.com](http://rivieres-pays-sedanais.over-blog.com)

En 2022, le maître d'œuvre a rendu une première version de solutions pour atténuer les effets des crues sur le Pays Sedanais. Pour le fleuve Meuse, deux niveaux de protection sont à l'étude : la crue d'occurrence cinquantennale (de type 1995) et la crue centennale. Après avoir cherché différents types de protection, le recours aux digues s'est avéré nécessaire, quel que soit le niveau de protection souhaité par les élus. Les digues permettraient de mettre hors d'eau les quartiers vulnérables à Balan, Sedan, Glaire, Donchery et Wadelincourt.

Cependant, si des digues sont construites, les écoulements de la Meuse en crue vont être accélérés. La réglementation interdit, bien évidemment, toute aggravation sur les territoires à l'aval ou à l'amont du secteur protégé. De plus, vu que le fleuve ne pourra plus inonder les secteurs urbains, il est nécessaire de stocker la quantité d'eau soustraite ailleurs, dans des endroits non habités. C'est ce qu'on appelle des compensations, elles sont expliquées sur le schéma suivant.



Si certains lieux de stockage potentiels ont été identifiés sur le territoire d'Ardenne Métropole, il s'est avéré impossible de stocker tout le volume nécessaire, qui représente plus d'un million de mètres cube. De nombreux échanges ont donc eu lieu pour aller chercher d'autres compensations plus à l'amont : sur le territoire de la communauté de communes des Portes du Luxembourg.

Le périmètre du projet du Pays Sedanais est ainsi élargi et les élus des Portes du Luxembourg intégreront son comité de pilotage.

Sur les affluents, le travail se poursuit après une importante phase de concertation sur le terrain en 2021. Les élus et les partenaires ont également pu échanger sur les aménagements proposés.

Les études sur le ruisseau de Glaire ont montré la nécessité de prévoir des aménagements plus complexes qu'initialement prévu : des zones de ralentissement en amont et une zone de stockage en aval. En 2022 l'EPAMA a réalisé les études topographiques et géotechniques nécessaires au dimensionnement de ces aménagements.



# PROJET D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS

Trois membres adhérents de l'EPAMA sont concernés par ce projet : le territoire entier de la communauté de communes du Sammiellois mais également les bassins versants des affluents de la Meuse situés sur les communautés de communes Val de Meuse Voie Sacrée et De l'Aire à l'Argonne.

L'objectif du projet est de réaliser des travaux de restauration sur la Meuse et ses affluents : diversification des écoulements, restauration d'annexes hydrauliques, plantation et entretien de ripisylve, mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, aménagement d'ouvrages... Ces opérations permettent aux cours d'eau de fonctionner naturellement, leur comportement en hautes ou basses eaux devient ainsi plus facilement prévisible.

Le premier semestre de l'année 2022 a vu la réalisation de nombreuses réunions à destination des élus afin de finaliser le choix des sites qui seront retenus pour les travaux. L'EPAMA a ainsi animé les réunions suivantes :

- 2 février : réunion des membres du comité de pilotage du projet à Saint-Mihiel ;
- 25 mars : réunion du conseil municipal de la commune de Troyon ;
- 21 juin : réunion de la commission Environnement de la CC Aire à l'Argonne ;
- 13 septembre : réunion de la commission Environnement de la CC Val de Meuse Voie Sacrée ;
- 24 septembre : réunion de la commission hydraulique de la CC du Sammiellois.



Finalement, en juillet et en septembre 2022, les trois communautés de communes ont toutes validé pour les sites retenus un avant-projet définitif ainsi qu'un plan de financement correspondant. L'EPAMA a pu alors, lors du dernier trimestre de l'année, lancer la rédaction des dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général) avec pour objectif un dépôt en préfecture de la Meuse en 2023.

Parmi les sites retenus :



# PROGRAMME GLOBALISÉ MEUSE AVAL

Cette étude préalable vise à obtenir une connaissance homogène sur les cours d'eau de la Meuse aval dans le nord des Ardennes. 38 cours d'eau sont concernés par cette étude et chacun d'entre eux bénéficiera, à terme, d'un programme d'actions visant la protection contre les inondations et/ou la restauration de leur potentiel écologique. Ce projet a été délégué à l'EPAMA par :

- La communauté d'agglomération Ardenne Métropole (CA AM),
- La communauté de communes des Crêtes Préardennaises (CC CP),
- La communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne (CC VPA),
- La communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (CC ARM).

L'étude est réalisée par un groupement de bureaux d'études : FLUVIALIS, SURFACE LIBRE et SCETCO. La réunion de lancement a eu lieu le 28 janvier 2022.

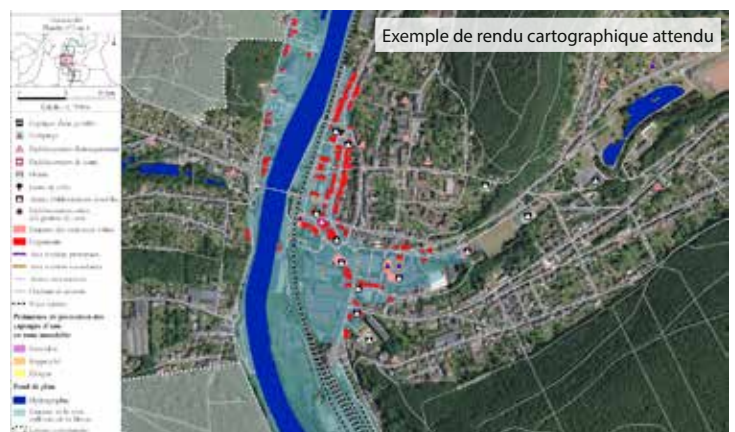


L'année 2022 a permis de réaliser l'analyse bibliographique, la collecte d'informations auprès des partenaires et une importante campagne d'investigations de terrain. Ces travaux seront présentés dans les fiches d'état des lieux, prévues pour début 2023.

La Meuse et certains affluents disposent déjà d'une modélisation hydraulique, le prestataire l'a actualisée pour pouvoir l'exploiter. Sur les autres affluents SURFACE LIBRE a élaboré une méthode innovante pour créer des modèles hydrauliques simplifiés, adaptés aux enjeux sur les petits cours d'eau.

Un important travail a été réalisé par SCETCO sur l'identification des enjeux concernés par les inondations de la Meuse. Cette analyse économique servira de base pour évaluer la pertinence économique des solutions proposées.

Les études sur la Vence étant plus avancées que sur les autres affluents, elle a été traitée à part. L'étude préalable a été analysée, mise à jour et discutée avec les élus. Un complément sera encore réalisé début 2023 pour évaluer la pertinence d'installer une zone de ralentissement dynamique des crues. Les élus pourront ensuite prendre la décision sur la suite à donner sur la Vence.





# PROJET D'AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES ÉCOULEMENTS À CONTREXÉVILLE

Le projet « Aménagements de gestion des écoulements de Contrexéville » (dit AGECE) vise à protéger Contrexéville contre les inondations et à restaurer le Vair et le ruisseau de Suriauville en amont. Ce projet avait initialement été lancé par la commune de Contrexéville. La maîtrise d'œuvre en avait été confiée au Cabinet SAFEGE.

En 2018, AGECE a été transféré avec la compétence GEMAPI à la Codecom Terre d'Eau, qui l'a délégué à l'EPAMA. A la reprise du projet par l'EPTB Meuse, un avenant n°01/2019 conclu avec le maître d'œuvre a permis d'acter l'état d'avancement du projet ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre restantes à réaliser.

Le projet ayant connu une importante période d'arrêt, un avenant n°02/2020 a ensuite permis la mise à jour de la phase avant-projet (dite AVP), qui datait de 2013, afin notamment de tenir compte des évolutions réglementaires et des nouveaux éléments techniques disponibles.

Un certificat de projet, délivré par la DDT des Vosges en 2020, décrit les éléments attendus dans le dossier réglementaire. Une part importante de ces éléments restant à réaliser, un avenant n°3 a été conclu en 2022 avec le maître d'œuvre du projet et ce, pour fixer le travail à produire par celui-ci :

Marché initial	Mission AVP Mise à jour du rapport		Montant en € HT
Tranche ferme	Technique	Intégration des éléments techniques demandés dans le certificat de projet	1 100,00
		Réglementaire	Intégration des évolutions environnementales et réglementaires
	Intégration des éléments réglementaires demandés dans le certificat de projet		975,00
	Suivi « biodiversité » (présence à 4 séances)		5 876,00
	Intégration des éléments issus du certificat de projet – conformité entre documents existant et nouvelles demandes		1 920,00
	Intégration des éléments issus du certificat de projet – reprise du DLE et basculement en DU		1 920,00
	Intégration des nouvelles exigences (scénarios de références, délimitation zones humides, DIG...)		2 865,00
	Recadrage et actualisation - financier du projet		2 412,50
	Planning	Révision du planning	1 275,00
<b>MONTANT TOTAL D'INTEGRATION DES ELEMENTS DU CERTIFICAT DE PROJET</b>			<b>20 293,50</b>

L'étude d'impact environnementale du projet, réalisée par le bureau d'étude Biotope a été finalisée et le rapport a été remis en octobre 2022. Cette étude évalue l'impact du projet sur l'environnement ainsi que les mesures à mettre en place pour éviter, réduire puis compenser ces impacts.



Etang Roland à Contrexéville (88)



# PROJET DE RESTAURATION DE LA SEMOY

Ce projet délégué à l'EPAMA par la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne est en 2022 en fin de phase de conception.

Le 19 janvier, l'EPAMA a fait un point sur le projet lors d'une réunion avec la communauté de communes, la Direction départementale des Territoires et le service Ardennes Ingénierie du Conseil départemental des Ardennes. L'objectif était de coordonner les actions autour de la Semoy et notamment pour le territoire de la commune d'Haulmé, concernée par la renaturation du bras du village.

De plus lors de cette réunion, la communauté de communes a demandé à l'EPAMA de travailler sur l'optimisation technico financière du projet de restauration de la Semoy afin que ce dernier puisse mieux correspondre aux orientations budgétaires de la structure gemapienne.

Le 4 octobre, l'EPAMA a animé une réunion très importante auprès des élus de la commission Environnement de la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne. L'EPAMA a en effet pu présenter un projet optimisé qui a été validé par l'ensemble des élus présents. Puis le 19 décembre, c'est l'assemblée communautaire qui a validé à l'unanimité le principe d'un lancement des travaux sur la Semoy dès que les dossiers réglementaires seront validés par les services de l'Etat.



## Prospection « Castor d'Europe » sur les affluents de la Semoy

Le mardi 12 avril, l'EPAMA a participé avec l'association RENARD à une prospection visant à identifier la présence du castor d'Europe sur plusieurs affluents de la Semoy. En effet, si la présence du castor était déjà avérée sur la Semoy et le ruisseau de Desnigel, certains affluents n'avaient jamais été prospectés comme la Lyre, le Narbruay, le Saint-Jean, l'Ours ou le Houru.

Salariés et bénévoles de l'association en compagnie de l'EPAMA ont donc parcouru les différents cours d'eau à la recherche de traces telles que des gîtes apparents (terriers, huttes ou terrier-huttes), coupes ou écorçages sur pied, réfectories, coulées,...

Les résultats ne se sont pas fait attendre et en fin de journée le bilan a été dressé : la présence certaine du castor a été définie sur la partie amont du ruisseau du Saint-Jean. En revanche, aucun indice de présence n'a été relevé sur la Lyre, le Narbruay, l'Ours et le Houru.

## Etiage sévère sur la Semoy en août

Le 17 août 2022 était marqué par l'un des débits les plus faibles de l'année pour la Semoy, mesuré à 1,7 m<sup>3</sup>/s (mesure effectuée par la station localisée à l'aval du pont d'Haulmé).

Ces périodes de très basses eaux sont l'occasion pour l'EPAMA de vérifier les continuités piscicoles lors d'étiages sévères. Ainsi il a pu être constaté que l'ouvrage secondaire situé à Navaux ne présente plus aujourd'hui un obstacle à la montaison/dévalaison des poissons comme cela était le cas au démarrage du projet de restauration. En effet, au fil des hivers, la Semoy a progressivement désagrégé cet ancien seuil jusqu'à créer récemment une brèche en rive gauche.

# LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DE LA VENCE

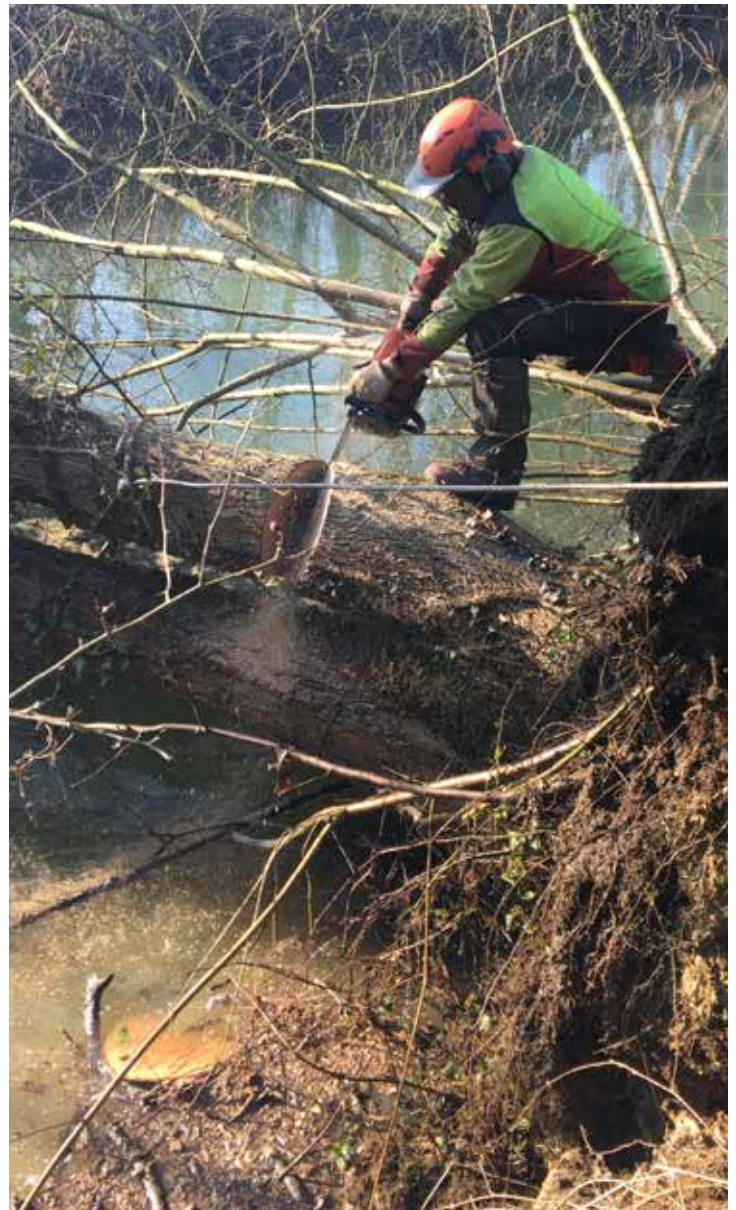
Un plan de gestion différenciée sur la Vence (gestion des embâcles et de la ripisylve) a été convenu en septembre 2020.

S'inscrivant dans le cadre d'une délégation de compétence GEMAPI (item 2°) entre la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et l'EPAMA, la convention signée porte sur une période de 3 ans renouvelable.

Un marché à bons de commande a été passé avec une entreprise locale qui interviendra à la suite des prospections de terrain réalisées par l'EPAMA (deux par an : une à la fin de l'hiver post crue, puis une à la fin de l'été) et après validation du compte-rendu de prospection par la communauté de communes. Une clause d'urgence a également été convenue pour gérer à tout moment les embâcles dangereux pouvant survenir dans l'année, l'entreprise devant intervenir sous 24 heures.

Durant l'année 2022, l'entreprise est intervenue sur les communes de Poix-Terron, Yvernaumont et Guignicourt sur Vence.

Tous les embâcles relevés ne sont pas traités : certains sont nécessaires et bénéfiques à la vie du cours d'eau. Au contraire, ceux qui se situent à proximité d'enjeux (ouvrage, habitations...) ou sur des parcelles qui ne sont plus entretenues par les propriétaires riverains, sont prioritairement ciblés.

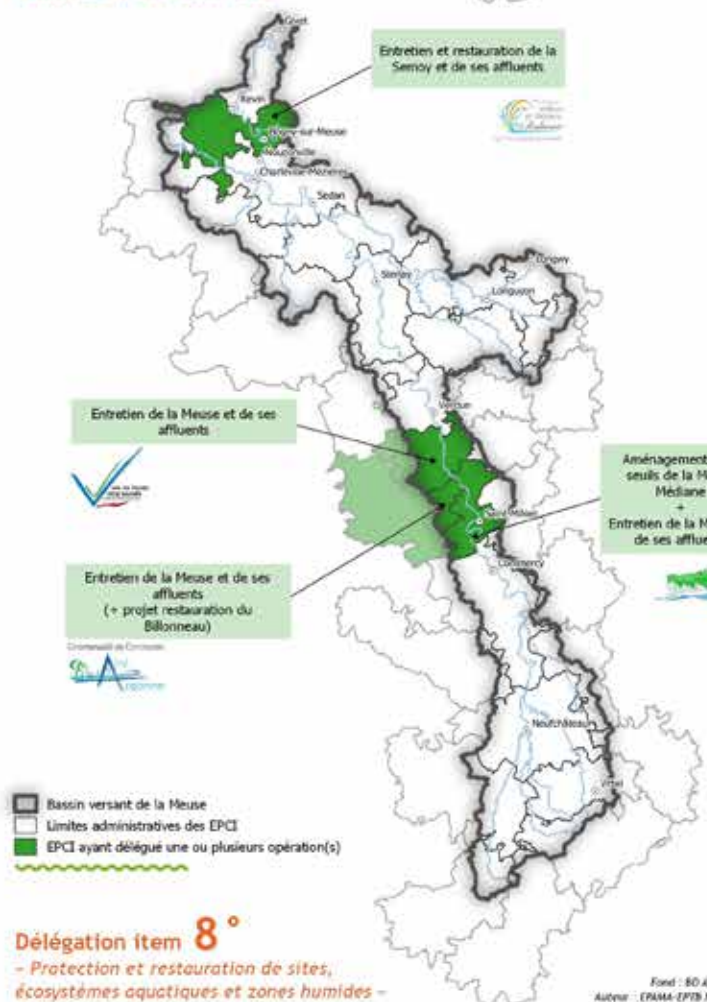
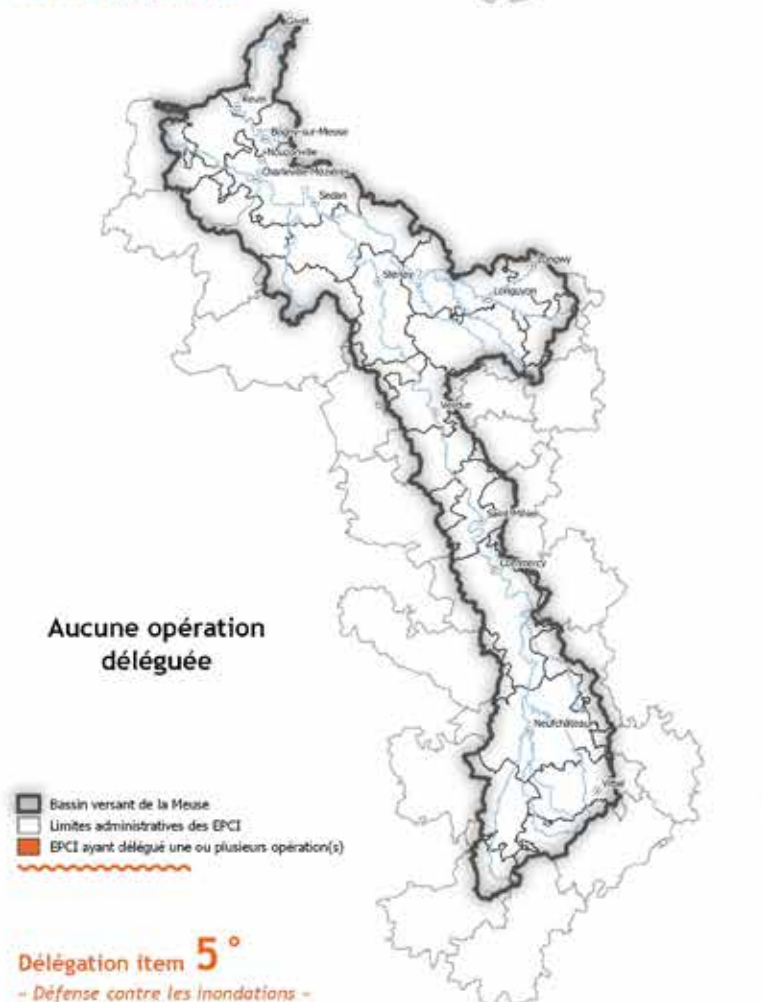
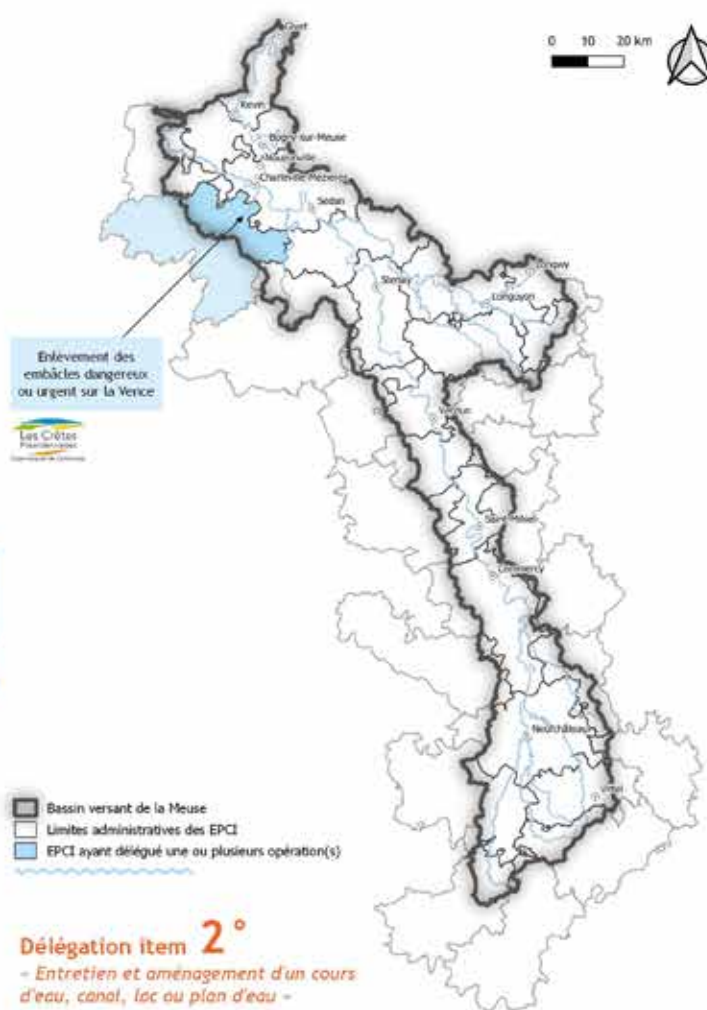
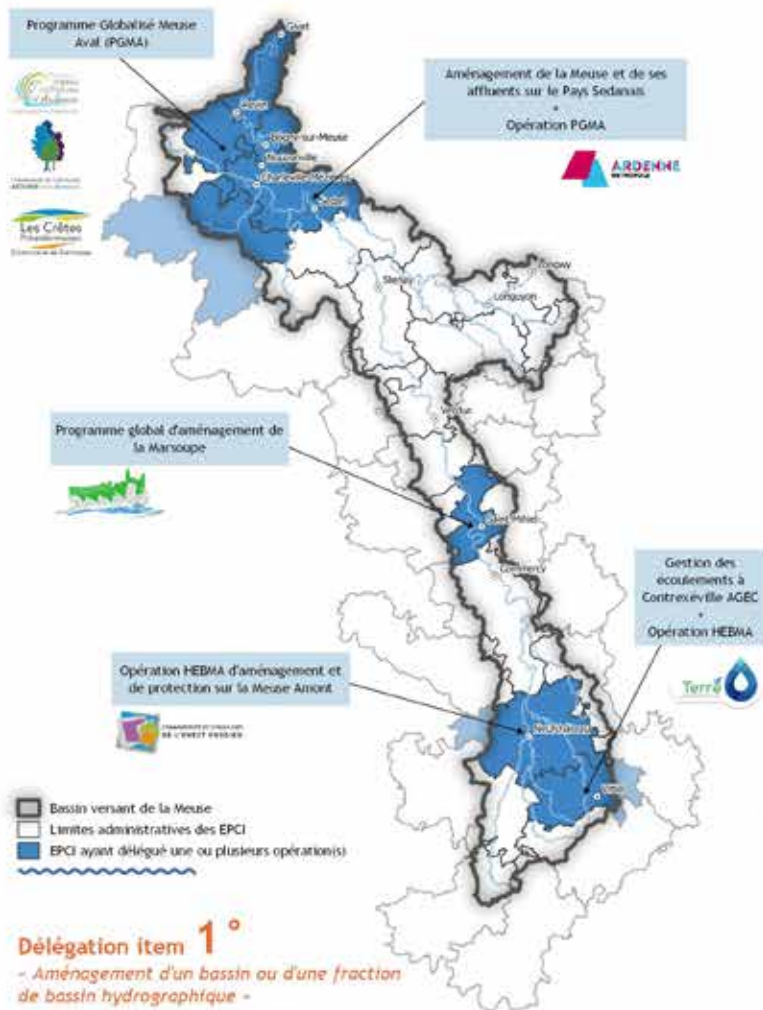




# Opérations déléguées dans le cadre de la compétence GEMAPI (L.2111-7 du Code de l'Environnement)



## Délégations en cours sur 2022



# LES SITES WEB DE L'EPAMA



**SITE INSTITUTIONNEL**  
[www.epama.fr](http://www.epama.fr)



**GEOPORTAIL**  
[geoportail.epama.fr](http://geoportail.epama.fr)



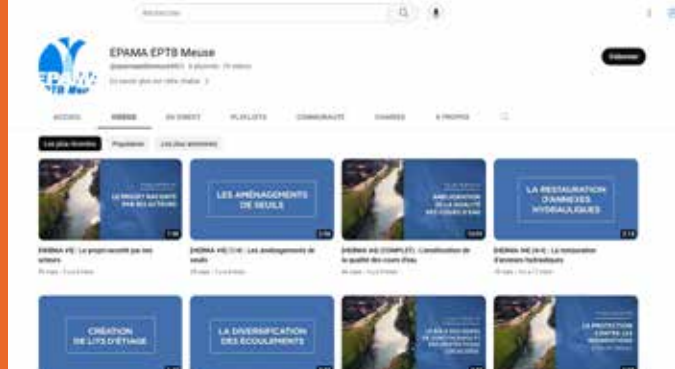
**RIVIERES DU PAYS SEDANAIS**  
[rivieres-pays-sedanais.over-blog.com](http://rivieres-pays-sedanais.over-blog.com)



**TRANSF'EAU**  
[www.transfeau.com](http://www.transfeau.com)

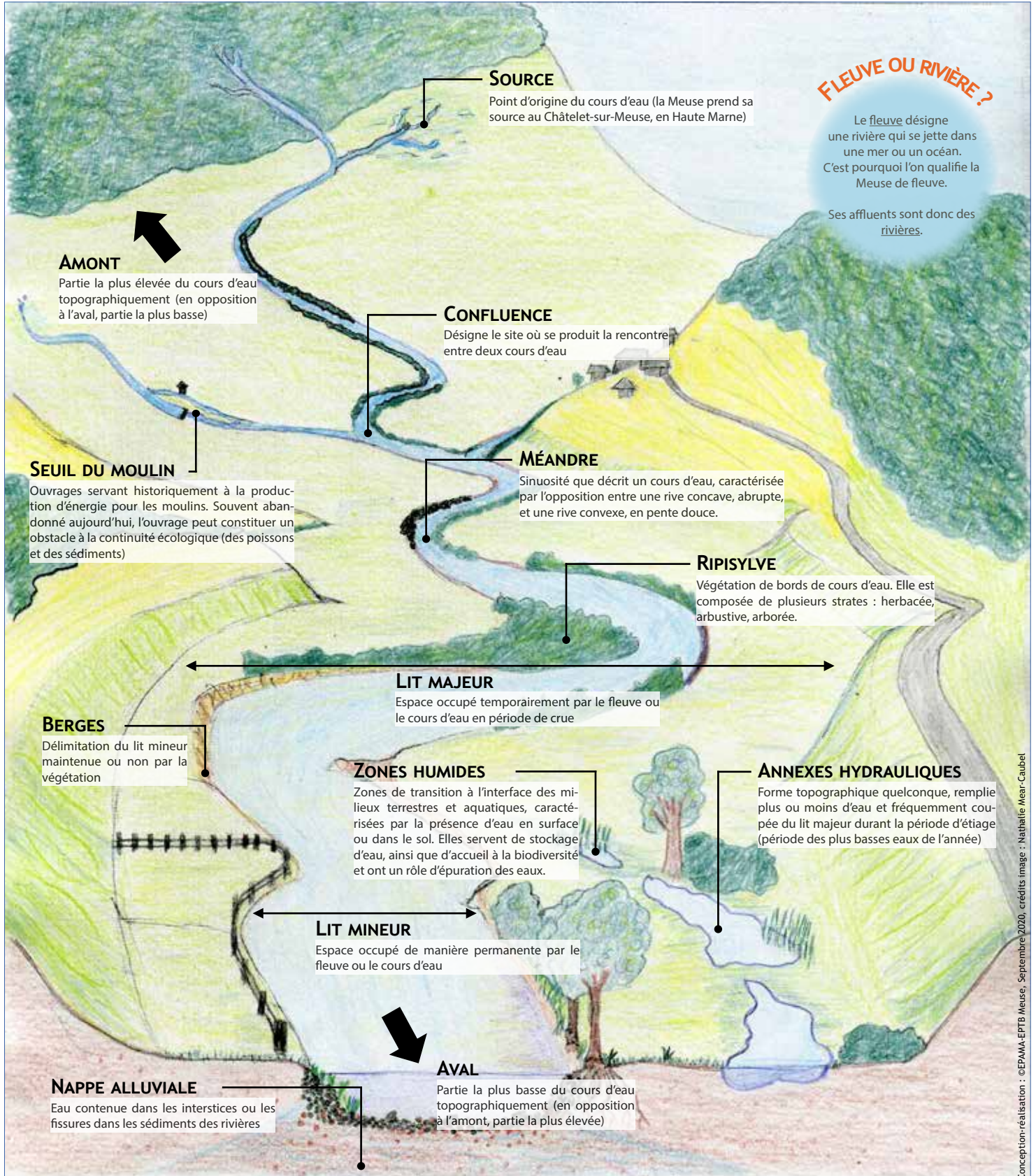


**FACEBOOK**  
[www.facebook.com/eptbmeuse](http://www.facebook.com/eptbmeuse)



**YOUTUBE**  
[www.youtube.com/@epama-eptbmeuse](http://www.youtube.com/@epama-eptbmeuse)

# LE VOCABULAIRE ASSOCIÉ À UN COURS D'EAU ET SON BASSIN VERSANT



# GLOSSAIRE



**Bassin versant** : un bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan.

**Biodiversité** : la biodiversité est l'ensemble des êtres vivants de la planète ainsi que des interactions qui les relient entre eux.

**CIM** : Commission Internationale de la Meuse.

La CIM a été créée en 2002 par la signature de l'Accord international sur la Meuse (Accord de Gand). L'objectif de l'Accord est d'arriver à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique de la Meuse.

**Crue centennale** : il s'agit d'une crue dont la probabilité d'apparition est de 1 sur 100 pour chaque année.

**Décaissement** : action d'ôter une partie des matériaux du lit de la rivière afin d'augmenter l'espace permettant son écoulement et donc d'abaisser les hauteurs d'eau localement en cas de crues.

**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

**EPAGE** : Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux.

Un EPAGE est un groupement de collectivités territoriales constitué en syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant en vue d'assurer la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

**EPCI-FP** : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun.

**FDPMA** : Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est une structure associative départementale ayant un caractère d'établissement d'utilité publique et qui a pour mission l'encadrement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques d'un département.

**Gouvernance (de l'eau)** : organisation entre les usagers pour une meilleure gestion et utilisation de la ressource «eau».

**Grand cycle de l'eau** : vie et chemin complets d'une goutte d'eau, du nuage à l'océan, et du renouvellement de la ressource.

**Laisse de crue** : trace laissée par le niveau des eaux fluviales ou marines les plus hautes (marques sur les murs, déchets accrochés aux branches).

**Modèle / modélisation hydraulique** : reproduction informatique simplifiée d'un cours d'eau et de sa vallée inondable.

**Mosan** : gentilé des habitants du bassin versant de la Meuse.

Adjectif de ce qui est du bassin versant de la Meuse.

**Pédologie** : science qui étudie les caractères chimiques et physiques des sols.

**PPRi** : Plan de prévention du risque inondation.

C'est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

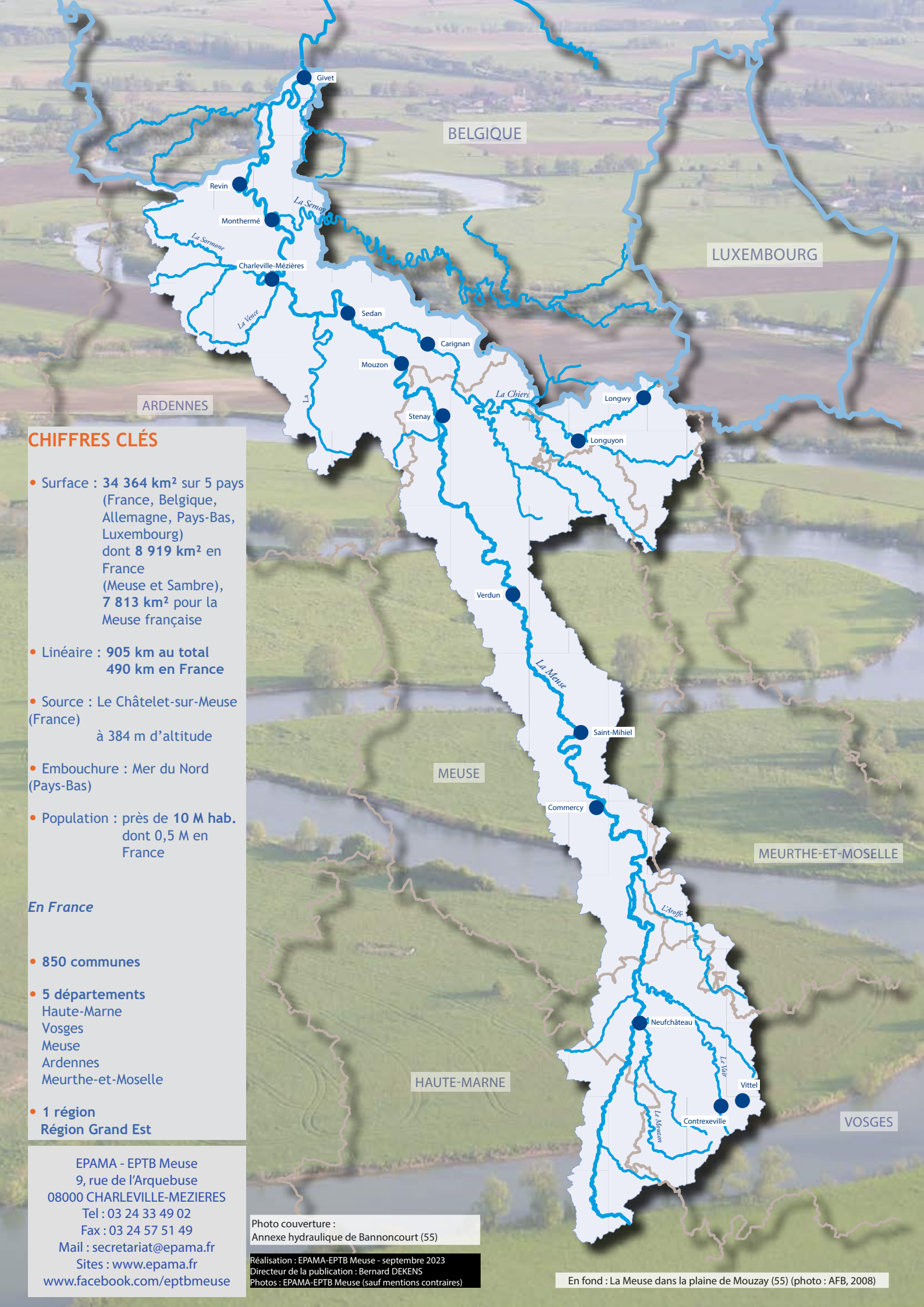
C'est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992 visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

**TRI** : Territoire à risques importants d'inondation.

Territoire constitué de communes entières où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants.

**Zone de surstockage / ZRDC** (zone de ralentissement dynamique des crues) : c'est un ouvrage qui permet d'écarter une crue (ou de la ralentir dynamiquement) en surinondant une zone déjà inondée initialement.

**Zone humide** : site gorgé d'eau tout ou partie de l'année. La zone humide joue un rôle majeur en termes de cycle de l'eau, de cycle du carbone et de la biodiversité.



## CHIFFRES CLÉS

- Surface : 34 364 km<sup>2</sup> sur 5 pays (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg) dont 8 919 km<sup>2</sup> en France (Meuse et Sambre), 7 813 km<sup>2</sup> pour la Meuse française
- Linéaire : 905 km au total 490 km en France
- Source : Le Châtelet-sur-Meuse (France) à 384 m d'altitude
- Embouchure : Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de 10 M hab. dont 0,5 M en France

### En France

- 850 communes
- 5 départements  
Haute-Marne  
Vosges  
Meuse  
Ardennes  
Meurthe-et-Moselle
- 1 région  
Région Grand Est

EPAMA - EPTB Meuse  
9, rue de l'Arquebuse  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tel : 03 24 33 49 02  
Fax : 03 24 57 51 49  
Mail : [secretariat@epama.fr](mailto:secretariat@epama.fr)  
Sites : [www.epama.fr](http://www.epama.fr)  
[www.facebook.com/eptbmeuse](http://www.facebook.com/eptbmeuse)

Photo couverture :  
Annexe hydraulique de Bannoncourt (55)

Réalisation : EPAMA-EPTB Meuse - septembre 2023  
Directeur de la publication : Bernard DEKENS  
Photos : EPAMA-EPTB Meuse (sauf mentions contraires)

En fond : La Meuse dans la plaine de Mouzay (55) (photo : AFB, 2008)